



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **117-2023 R**
Séance du 26 septembre 2023

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 1 250 000 F pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise, à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons N° 29'873 et le Schéma Directeur du Réseau Cyclable de la Commune de Plan-les-Ouates, adoptés par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 et notamment la fiche 14a relative au développement d'un mail piétons/cyclistes sur la route de la Galaise,

vu le Plan Directeur de l'extension de la ZIPLO N°28'667, préavisé favorablement par le Conseil municipal le 21 mai 1996 et adopté par le Conseil d'Etat le 6 novembre 1996, qui prévoit notamment une zone réservée le long de la route de la Galaise, côté autoroute, pour un réaménagement éventuel de ses abords ou son élargissement, avec cession gratuite au domaine public communal,

vu les aménagements en faveur de la mobilité douce réalisés dans le cadre du prolongement de la ligne de tramway entre les Palettes et la zone industrielle de Plan-les-Ouates, en particulier une piste cyclable bidirectionnelle sur la route de la Galaise et le chemin du Tourbillon,

vu le développement de la zone industrielle de Plan-les-Ouates et la volonté des collectivités publiques de favoriser le report modal sur la mobilité douce pour les collaborateurs et collaboratrices des entreprises de la zone,

vu le développement planifié du quartier des Cherpines, dont les axes de mobilité douce seront connectés à la route de la Galaise en vue d'assurer un itinéraire sécurisé, direct et confortable avec la zone industrielle de Plan-les-Ouates et le secteur d'Arare,

vu la délibération D 138-2018 votée par le Conseil municipal le 25 septembre 2018, relative au crédit d'engagement de 192 000 F pour financer la part communale des études de mobilité dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates dont le montant global s'élevait à 281'000 F, comprenant notamment l'étude pour l'aménagement d'un mail piétons/cyclistes sur la route de la Galaise,

vu le projet d'aménagement élaboré par le bureau RGR SA pour la phase d'avant-projet et par le bureau SGI SA pour la phase projet, sous le pilotage des services de l'administration communale en collaboration avec les services de l'administration cantonale, de la Fondation pour les Terrains Industriels et l'Association des entreprises de la ZIPLO,

vu le projet de requête en autorisation de construire relatif au projet d'aménagement d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise, en cours de signature par les propriétaires des parcelles concernées par le projet afin d'être déposé dans les plus brefs délais auprès de l'Office des autorisations de construire,

vu le résultat de la procédure ouverte d'appel offres pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise lancée le 20 janvier 2023 sur SIMAP,

vu l'exposé des motifs EM 117-2023, de juin 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e, k et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par oui, non et abstention

1. D'accepter la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1 250 000 F, destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense brute prévue de 1 250 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

SCA/MC/phz/bg # 137'961 – SF/PL - Juin 2023



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 117-2023

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET:

**Crédit d'engagement pour la réalisation
d'un axe de mobilité douce
sur la route de la Galaise
à Plan-les-Ouates**

1'250'000 F

Plan-les-Ouates – Juin 2023

Crédit d'engagement pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la Route de la Galaise à Plan-les-Ouates

CREDIT D'ENGAGEMENT

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Préambule

Généralités et objectifs du projet

Reliant la route de Saint-Julien à la route de Base, la route de la Galaise est, avec le chemin du Pont-du-Centenaire, l'un des deux axes majeurs de la zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPLO). En conséquence, une grande partie du flux de déplacement généré par la ZIPLO emprunte la route de la Galaise, quel que soit le mode de transport (trafic motorisé individuel, transports collectifs, mobilité douce).

Afin d'assurer la sécurité et le confort des piétons et des cyclistes sur la route de la Galaise et de favoriser un report modal sur la mobilité douce des collaborateurs et collaboratrices de la ZIPLO, un aménagement spécifique a été élaboré conformément au Plan Directeur des Chemins pour Piétons N° 29'873 et au Schéma Directeur du Réseau Cyclable de la Commune de Plan-les-Ouates, adoptés par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013.

Le crédit d'engagement qui vous est présenté prévoit la réalisation de cet aménagement, qui comprend la création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la route de la Galaise côté autoroute, l'aménagement de nouvelles traversées piétonnes et le prolongement d'une voie de circulation.

2. Explications techniques

Le projet d'aménagement, dont le plan est annexé au présent exposé des motifs (annexe 3a), comprend les éléments suivants :

Piste cyclable bidirectionnelle

L'étude d'avant-projet menée par la Commune a permis de confirmer la pertinence de l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle côté Perly, juxtée d'un trottoir, qui avait été projetée par la planification directrice (voir figures 1 et 2). La fiche de mesure N°14a du Plan Directeur des Chemins pour Piétons N° 29'873 et du Schéma Directeur du Réseau Cyclable de la Commune de Plan-les-Ouates prévoyait en effet l'aménagement d'un « mail piétons/cyclistes côté Perly » sur la route de la Galaise, entre la route de Saint-Julien et la route de Base.

Le gabarit de la piste cyclable bidirectionnelle le long de la route de la Galaise est de 3.50 mètres au total, avec 1.50 mètres en direction de la route de Base et 2.00 mètres en direction de la route de Saint-Julien au vu de la déclivité positive dans cette dernière direction (les normes exigent une marge de mouvement plus importante en cas de déclivité positive).

Figure 1 : coupe de principe du tronçon Saint-Julien – Champ-des-Filles (extrait étude d'avant-projet)

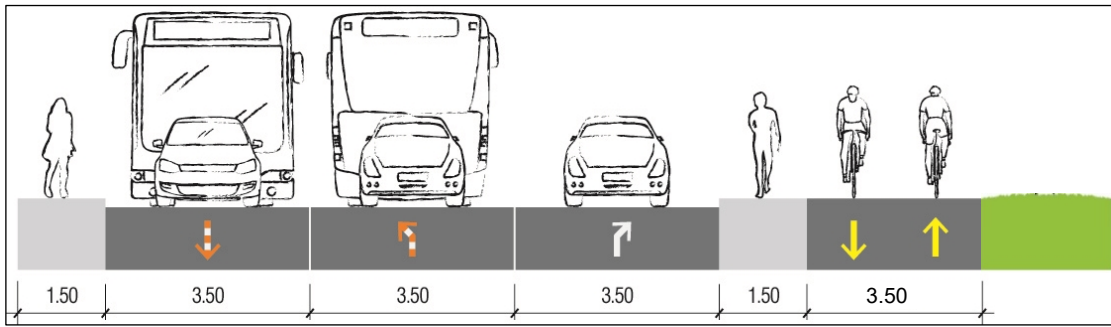
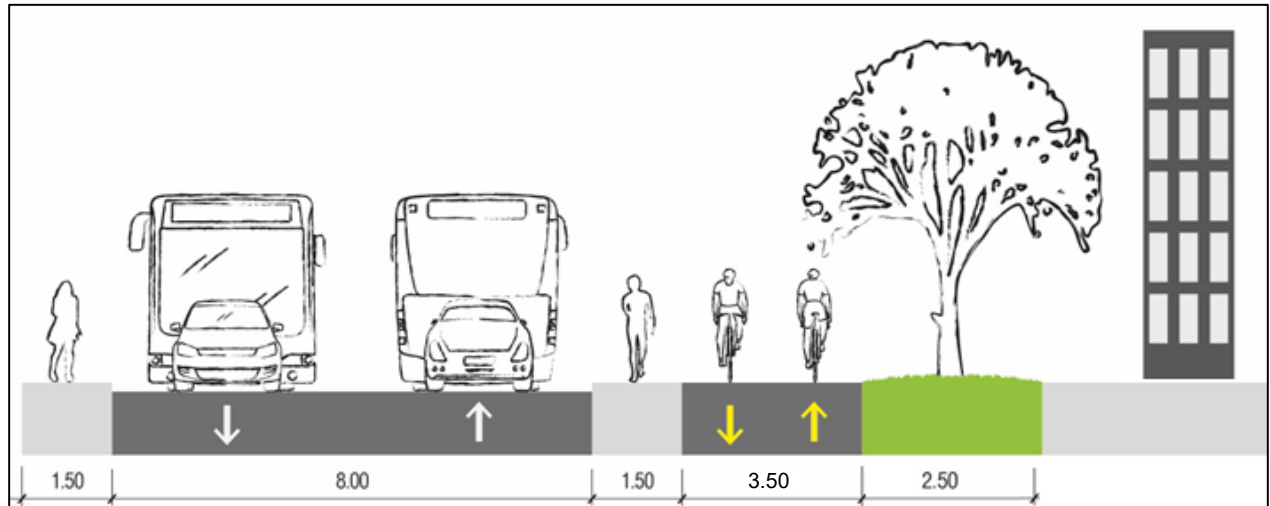


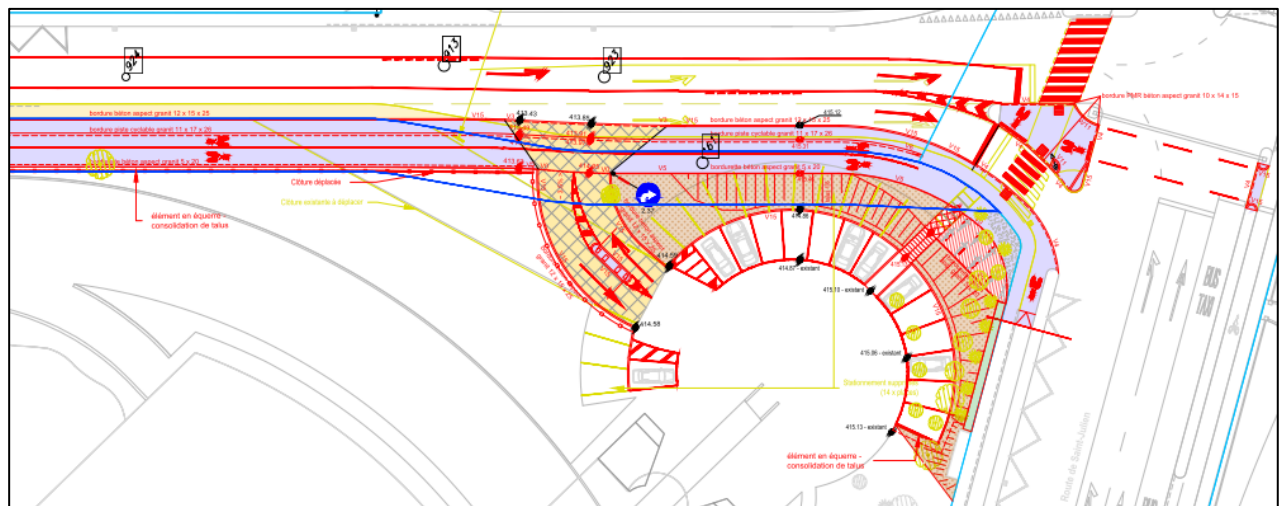
Figure 2 : coupe de principe du tronçon Champ-des-Filles – Tourbillon (extrait étude d'avant-projet)



Le principe d'aménagement retenu en phase d'avant-projet était celui qui sécurisait le mieux les modes doux et qui se connectait de la meilleure manière aux aménagements de mobilité douce existants sur la route de Saint-Julien, projetés dans le cadre du projet de prolongement de la ligne de tram.

Le projet d'aménagement se raccroche aux aménagements existants sur la route de Saint-Julien et assure la continuité des itinéraires cyclables par un léger réaménagement des îlots du carrefour entre la route de la Galaise et la route de Saint-Julien. L'amorce de la piste cyclable bidirectionnelle le long de la route de la Galaise, depuis le croisement avec la route de Saint-Julien, se fait par un espace partagé entre les piétons et les cyclistes, dans lequel la priorité sera donnée aux piétons.

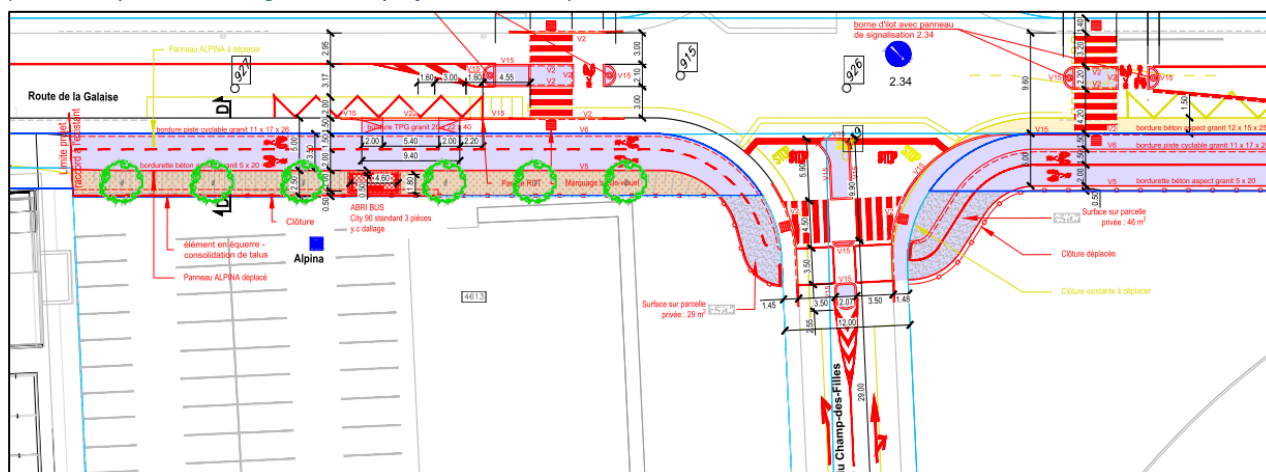
Figure 3 : accroche du projet sur la route de Saint-Julien, carrefour Galaise – Saint-Julien (extrait du plan d'aménagement du projet, annexe 3a)



Un éventuel prolongement de la piste cyclable bidirectionnelle, le long de la route de Saint-Julien, sera étudié dans le cadre de l'étude pilotée par le Canton de Genève relative à la progression des transports publics et la sécurisation des modes doux sur cet axe.

Le franchissement pour les cyclistes du chemin du Champ-des-Filles, qui est à sens unique, mais dont le projet prévoit deux voies distinctes, se fera en deux temps, avec un îlot central comme pour les piétons (voir figure 4). La piste cyclable bidirectionnelle se détourne donc de son axe afin de permettre un franchissement sécurisé tout en laissant aux véhicules motorisés circulant sur le chemin du Champ-des-Filles un espace suffisant après la traversée piétonne et cyclable pour s'arrêter avant de s'engager sur la route de la Galaise (les normes exigent une distance minimale de 5.00 mètres entre une traversée piétonne et un stop).

Figure 4 : raccord avec l'aménagement existant au droit des bâtiments de l'Espace Tourbillon, franchissement du chemin du Champ-des-Filles, aménagements de passages pour piétons et réaménagement d'un passage pour piétons (extrait du plan d'aménagement du projet, annexe 3a)



La piste cyclable bidirectionnelle se poursuit ensuite en direction de la route de Base avec les mêmes caractéristiques et se raccroche enfin à l'aménagement déjà réalisé au droit des bâtiments de l'Espace Tourbillon. Celui-ci avait fait l'objet d'une coordination avec la Commune de Plan-les-Ouates et consiste en une piste cyclable bidirectionnelle de 3.00 mètres de large (car sans déclivité) joutée d'un trottoir de 1.50 mètres.

A noter encore que les passages pour piétons liés au projet (voir figure 4) intègrent dans leurs îlots un espace spécifique pour les cyclistes séparé de l'espace pour les piétons, afin d'assurer une traversée sécurisée pour les cyclistes, que ce soit sur le nouvel axe cyclable ou en lien avec les voiries adjacentes.

Trottoirs et traversées piétonnes

Bien que le projet consiste principalement en l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle, le réseau de passages pour piétons dans la ZIPLO est complété par le présent projet et les trottoirs sont maintenus dans leur gabarit actuel (1.50 mètres, voir figures 3 et 4 ci-avant).

Deux nouveaux passages pour piétons sont prévus dans ce projet, au carrefour entre la route de la Galaise et le chemin du Champ-des-Filles (voir figure 4). Ces passages pour piétons font partie du réseau qui avait été projeté dans le cadre de l'étude relative à l'aménagement de passages pour piétons dans la ZIPLO, financée par la délibération D 138-2018 relative à la part communale des études mobilité dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates.

L'exposé des motifs de la délibération D 191-2020 relatif au crédit d'engagement pour la réalisation de ce réseau de passages pour piétons dans la ZIPLO faisait mention de ces deux passages pour piétons, en indiquant qu'ils seraient réalisés dans le cadre du projet d'aménagement d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise, qui fait l'objet de la présente délibération. Ainsi, le projet intègre ces deux traversées, qui seront aménagées avec un îlot central pour sécuriser les piétons et les cyclistes.

A noter également que le passage pour piétons existant sur la route de la Galaise au carrefour avec le chemin du Champ-des-Filles, sera adapté afin de créer un espace pour les cyclistes séparé de celui pour les piétons.

Aménagement au droit des bâtiments d'Espace Tourbillon

Au droit des bâtiments d'Espace Tourbillon, la piste cyclable bidirectionnelle a déjà été aménagée en conformité avec les principes retenus lors de l'étude. En effet, le propriétaire et promoteur du projet devait réaliser les aménagements extérieurs des bâtiments, qui intégraient la zone de 6.00 mètres de large pour un réaménagement de la route de la Galaise inscrite dans le plan directeur de la zone.

Une coordination a été faite dans le cadre du traitement de leur requête en autorisation de construire afin de définir l'aménagement de cette zone en lien avec l'étude pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise. Ainsi, leur autorisation de construire a intégré les éléments de projet et une convention a été signée entre la société propriétaire et la Commune pour la réalisation anticipée et le financement de la piste cyclable bidirectionnelle.

Ladite convention prévoyait ainsi que les frais engendrés par la réalisation anticipée de l'aménagement seraient remboursés par la Commune à la société propriétaire, sous réserve de l'entrée en force d'une délibération relative au financement de l'aménagement global de l'axe de mobilité douce.

Aménagement d'un arrêt de bus

Comme indiqué sur le plan du projet, un nouvel arrêt est projeté sur la route de la Galaise, au droit du bâtiment de l'entreprise Alpina, en lien avec la future ligne de bus reliant le quartier des Cherpines au Bachet, planifiée à l'horizon du développement de la partie ouest du quartier des Cherpines. Dans un premier temps, seuls le rehaussement du quai et les fondations pour l'implantation d'un abri bus seront aménagés. Le marquage et l'aménagement d'un abri seront effectués en temps voulu.

En effet, il s'agit de profiter de l'aménagement de la piste cyclable bidirectionnelle pour anticiper une partie de l'aménagement futur pour limiter les coûts et la complexité de l'intervention ensuite. L'ensemble de l'aménagement est toutefois indiqué dans les plans pour une complète information.

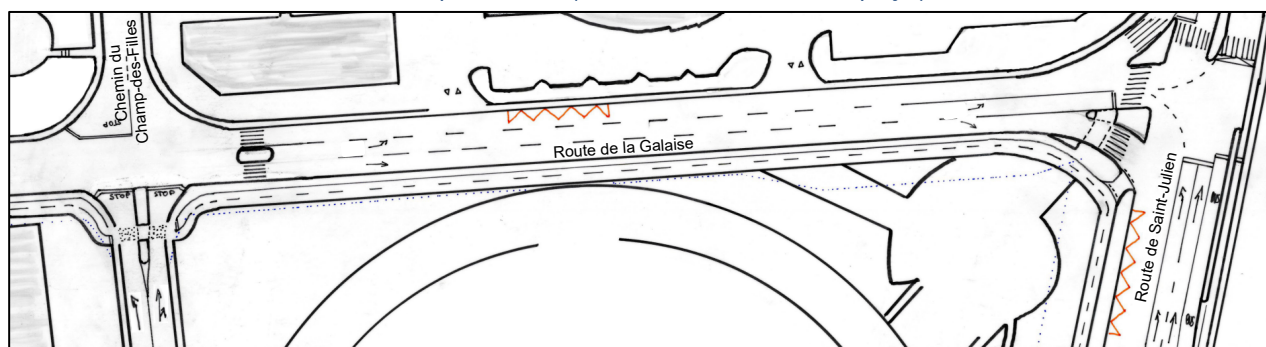
Trafics individuels motorisés et transports collectifs

Le crédit d'étude pour l'aménagement d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise prévoyait également une prise en compte des autres modes de transport, à savoir les transports individuels motorisés et les transports collectifs en vue de fluidifier le trafic et de favoriser la progression des lignes de bus.

L'étude d'avant-projet a identifié un potentiel d'amélioration de la fluidité du trafic et de la progression des lignes de bus planifiées à l'horizon du développement de la partie ouest

du quartier des Cherpines, à savoir le prolongement de la voie de circulation sur la route de la Galaise permettant le tourner-à-droite sur la route de Saint-Julien jusqu'à la traversée piétonne située au carrefour avec le chemin du Champ-des-Filles, ainsi que la création de deux voies de sortie du chemin du Champ-Filles (voir figure 5).

Figure 5 : schéma avec le prolongement d'une des trois voies de circulation sur la route de la Galaise et la création de deux voies en sortie du chemin du Champ-des-Filles (extrait du schéma d'avant-projet)



Cet aménagement permettra de décharger la file d'attente pour le tourner-à-droite en offrant la possibilité, pour les véhicules tournant à gauche en direction du centre de la Commune, de quitter ladite file bien en amont du carrefour.

Mais c'est également, voire surtout pour favoriser la progression de la future ligne de bus reliant le quartier des Cherpines au centre de la Commune que ce prolongement de la voie de circulation est projeté. En effet, la voie pour le tourne-à-gauche étant considérablement moins empruntée que celle pour le tourner-à-droite (qui permet l'accès à l'autoroute), les bus pourront donc progresser sans entrave depuis le carrefour avec le chemin du Champ-des-Filles en dépassant les véhicules en attente de tourner-à-droite. Actuellement, la ligne de bus 42 circulant sur cet axe voit sa progression être entravée par la remontée de file.

Quant à la création de deux voies de sortie du chemin du Champ-des-Filles, c'est pour fluidifier la circulation dans le carrefour qu'elles sont projetées, ce qui facilitera également la progression des lignes de bus qui y circulent.

Aménagement paysager

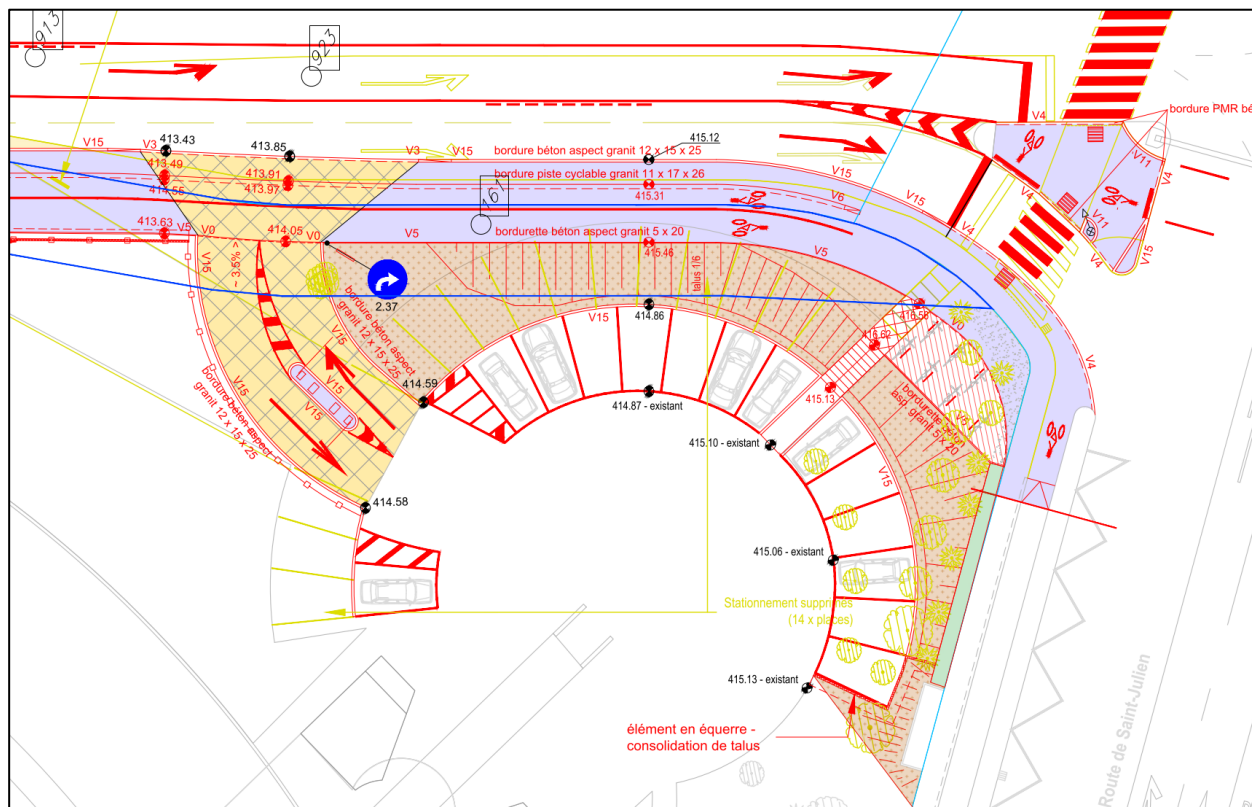
En bordure de la piste cyclable bidirectionnelle, entre le chemin du Champ-des-Filles et le projet Espace Tourbillon, un espace suffisant est à la disposition de la Commune pour réaliser un aménagement paysager permettant la plantation de 6 nouveaux arbres. Afin de garantir la bonne croissance et la résistance de ces arbres, un mélange spécial (terre-pierre) devra être aménagé sous la piste cyclable bidirectionnelle.

A noter également que dans cette bande végétalisée, une dalle béton sera aménagée en prévision de l'installation future d'un abri bus, étant donné qu'un arrêt de la future ligne de bus reliant le quartier des Cherpines est planifié à cet endroit-là (voir ci-avant).

Réaménagement du parking extérieur de l'entreprise Piaget

La réalisation de la piste cyclable et le prolongement de la voie de circulation engendrent un impact sur le parking extérieur de l'entreprise Piaget. Dès lors, le parking et la voie d'accès doivent être réaménagés pour permettre la réalisation du projet. Ce projet de réaménagement a été fait en collaboration avec l'entreprise Piaget et permet de maintenir la capacité de stationnement.

Figure 6 : réaménagement du parking de l'entreprise Piaget et de son accès (extrait du plan d'aménagement du projet, annexe 3a)



3. Explications techniques

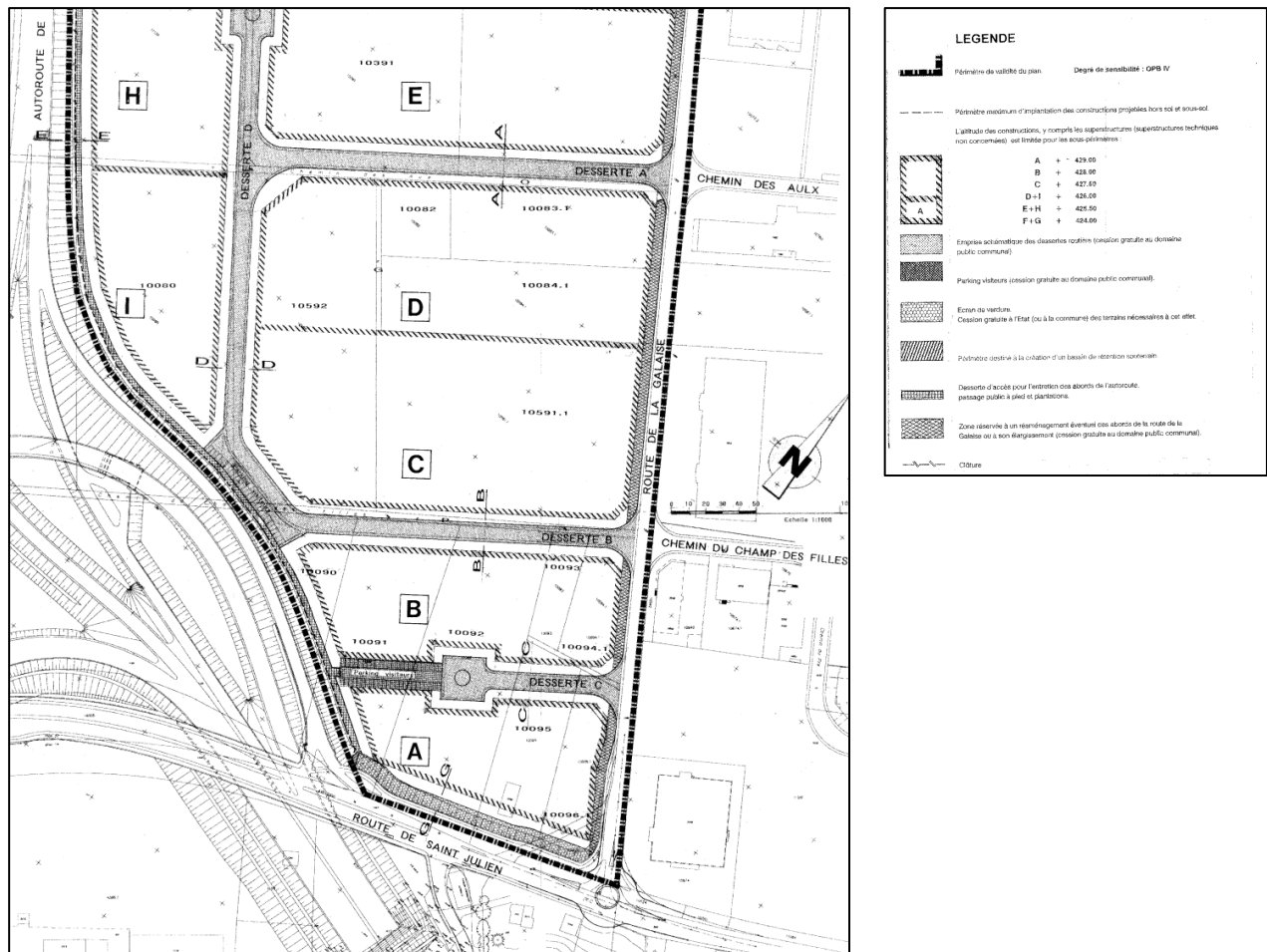
Foncier

L'assiette de la piste cyclable bidirectionnelle projetée le long de la route de la Galaise se situe sur des parcelles privées appartenant à la Fondation pour les Terrains Industriels, sur lesquelles sont inscrits des droits de superficie.

Toutefois, le plan directeur de la zone industrielle et artisanale (PDZIA), adopté par le Conseil d'Etat le 6 novembre 1996, prévoit une zone de 6.00 mètres de large le long de la route de la Galaise côté autoroute « réservée à un réaménagement éventuel des abords de la route de la Galaise ou à son élargissement » avec une cession gratuite au domaine public communal.

Ainsi, l'aménagement projeté s'inscrit dans la logique du plan directeur de zone et peut se faire sur ces parcelles privées et ces droits de superficie.

Figure 7 : Extrait du PDZIA de l'extension de la ZIPLO du 06.11.1996



Afin de pouvoir déposer la requête en autorisation de construire, les signatures de la Fondation pour les Terrains Industriels et des superficiaires sont nécessaires. A noter également que le projet impacte les îlots et trottoirs du carrefour entre la route de la Galaise et la route de Saint-Julien, sur domaine public cantonal, ce qui nécessite également, pour le dépôt de ladite requête, la signature de l'Office Cantonal du Génie Civil.

Une fois le projet réalisé, les mutations parcellaires seront effectuées et les actes authentiques y relatifs signés sur la base de la délibération D 1-2020 relative à la délégation de compétences au Conseil administratif conformément à l'article 30, al. 1, lettre k de la LAC.

Autorisation de construire

Les superficiaires des parcelles concernées par le projet ont été rencontrés par les services de l'administration communale afin de leur présenter le projet et obtenir leur signature pour la requête en autorisation de construire. En effet, leur signature est indispensable pour déposer ladite requête. Le projet a été accueilli favorablement et les formalités sont en cours pour les signatures. Il est projeté de déposer le dossier auprès de l'Office des autorisations de construire du Canton de Genève dans le courant du mois de juin.

Préalablement à cette dépose, une consultation a été faite avec l'Office Cantonal des Transports, autorité se prononçant sur le projet et la Fondation pour les Terrains Industriels, propriétaire des parcelles privées, qui sont tous deux favorables au projet.

Planning intentionnel

La Commune souhaite réaliser ce projet durant le second semestre 2023 et planter début 2024 :

- Novembre 2023 : Adjudication
- Novembre 2023 : Début des travaux
- Avril 2024 : Fin des travaux
- Avril 2024 : Plantations

4. Calcul du montant du crédit d'engagement

Le montant du crédit est calculé sur la base de l'offre de l'entreprise Bernasconi SA de février 2023 et des estimations des coûts pour les travaux d'aménagements effectués par les mandataires en charge de l'étude (SGI SA et Jacquet SA).

A noter que la réalisation de cet aménagement est totalement à la charge de la Commune, étant donné qu'il se situe sur et aux abords du domaine public communal.

Le montant du crédit d'engagement se compose des éléments suivants :

| | | |
|--|---------------------|----------------|
| Travaux de génie civil | 658'474.05 | CHF HT |
| Travaux d'aménagement paysager | 129'400.00 | CHF HT |
| Honoraires | 229'010.90 | CHF HT |
| Frais, émoluments et imprévus | 131'040.00 | CHF HT |
| TVA | 92'390.30 | CHF |
| TOTAL crédit d'engagement (arrondi) | 1'250'000.00 | CHF TTC |

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement de 1'250'000.00 TTC pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise à Plan-les-Ouates.

Le Conseil administratif

Crédit d'engagement pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise, à Plan-les-Ouates

Annexe 1

Estimation des coûts

SCA/Juin 2023



Commune de Plan-les-Ouates

Crédit d'engagement pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise, à Plan-les-Ouates

SCA

juin-23

CREDIT D' ENGAGEMENT

A. Travaux de génie civil

| | | |
|---|------------|---|
| Installation de chantier | 80 407,00 | F |
| Coupe de bois et défrichements | 35 969,00 | F |
| Démolitions et démontages | 46 154,60 | F |
| Construction de réseaux enterrés | 13 855,30 | F |
| Aménagements extérieurs | 10 974,25 | F |
| Clôtures et portails | 49 466,00 | F |
| Fouilles et terrassement | 25 551,70 | F |
| Couches de fondation pour surfaces de circulation | 58 386,70 | F |
| Bordures, pavages, dallages et escaliers | 69 320,30 | F |
| Chaussées et revêtements | 131 926,80 | F |
| Canalisations et évacuations des eaux | 5 561,00 | F |
| Construction en béton coulé sur place | 60 504,50 | F |
| Marquages | 31 021,90 | F |
| Aménagement hauteur Espace Tourbillon | 19 375,00 | F |
| Signalisation routière | 20 000,00 | F |

Total Travaux HT 658 474,05 F

B. Travaux d'aménagement paysager

| | | |
|---|-----------|---|
| Installation de chantier | 3 500,00 | F |
| Terrassement pour la bande plantée | 5 900,00 | F |
| Fourniture et pose d'un mélange terre-pierre pour plantations | 34 000,00 | F |
| Préparation à la plantation | 10 500,00 | F |
| Travaux de jardinage | 36 000,00 | F |
| Système d'arrosage automatique | 14 000,00 | F |
| Raccordement sur le réseau du système d'arrosage automatique | 20 500,00 | F |
| Entretien année N+1 | 5 000,00 | F |

Total Travaux divers HT 129 400,00 F

C. Honoraires

| | | |
|---|-----------|---|
| Honoraires ingénieurs civils phases 51 à 53 | 75 000,00 | F |
| Honoraires ingénieurs civils phases 51 à 53 surcoût plantations | 10 000,00 | F |
| Honoraires architectes paysagistes | 6 000,00 | F |
| Honoraires aménagement hauteur Espace Tourbillon | 3 010,90 | F |
| Honoraires consultation association HAU | 2 000,00 | F |
| Géomètre | 5 000,00 | F |
| Frais de notaire | 40 000,00 | F |
| Constat d'huissier | 12 000,00 | F |
| Frais d'étude D138-2018 | 76 000,00 | F |

Total honoraires et constat HT 229 010,90 F

D. Frais, émoluments et imprévus

| | | |
|------------------------------------|--------------|---|
| Frais de reproduction | 2 000,00 | F |
| Frais du cadastre | 5 000,00 | F |
| Émoluments et frais administratifs | 2 000,00 | F |
| Divers et imprévus : 7% | 1 016 884,95 | F |
| Réserve conjoncturelle : 5% | 1 016 884,95 | F |

Total débours et imprévus HT 131 040,00 F

| | | |
|--|---------------------|-------------------|
| Total des coûts, études, frais et débours | 1 147 924,95 | F |
| TVA 7.7% | 88 390,30 | F |
| Augmentation de la TVA à 8,1% sur un montant de | 1 000 000,00 | 4 000,00 F |

TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT ARRONDI 1250 000,00

**Crédit d'engagement pour la réalisation d'un axe
de mobilité douce sur la route de la Galaise, à
Plan-les-Ouates**

Annexe 2

**Financement et coûts induits
Investissement**

SCA/Juin 2023

Financement

Crédit d'engagement pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise, à Plan-les-Ouates

| | | |
|---|-------------|--------------|
| 1 | Crédit brut | 1 250 000,00 |
|---|-------------|--------------|

2 Recettes

| | | |
|-----|-------------------------------------|---|
| 2,1 | Subventions cantonales | - |
| 2,2 | Participation des routes cantonales | - |
| 2,3 | Taxe d'équipement | - |
| 2,4 | Taxe d'écoulement | - |
| 2,5 | Sport-Toto | - |
| 2,6 | Subventions fédérales | - |
| 2,7 | Divers | - |

| | | |
|--|------------|--------------|
| | Crédit net | 1 250 000,00 |
|--|------------|--------------|

3 Commentaires

Evaluation des coûts induits

Crédit d'engagement pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise, à Plan-les-Ouates

| | | |
|----------|----------------------------------|------|
| 1 | Revenus annuels | 0,00 |
| | Total des revenus annuels | - |

| 2 | Charges annuelles pour la première année | Durée | Montant | Taux | |
|----------|---|--------------|----------------|-------------|------------------|
| | 2,1 Charges financières | | 1 250 000,00 | 2,00% | 25 000,00 |
| | 2,2 Amortissements | 30 | 1 250 000,00 | 3,33% | 41 630,00 |
| | 2,3 Charges de personnel | | | | - |
| | 2,4 Energie | | | | - |
| | 2,5 Matériel et fournitures | | | | - |
| | 2,6 Maintenance par des tiers | | | | - |
| | 2,7 Prestations de tiers | | | | - |
| | 2,8 Divers, subvention complémentaire | | | | - |
| | Total des charges pour la première année | | | | 66 630,00 |

| | | |
|----------|---|------------------|
| 3 | Coûts induits pour la première année | 66 630,00 |
|----------|---|------------------|

Investissement

Crédit d'engagement pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise, à Plan-les-Ouates

| | | | | |
|------------------|---|---|-------------|--------------|
| PREVISION | Plan annuel des investissements | | | |
| | Crédit global | Non prévu dans le plan des investissements | | |
| | Répartition selon plan des investissements | 2023 | 2024 | Total |
| | Dépenses brutes prévues | | | 0,00 |
| | Recettes estimées | | | 0,00 |
| | Total dépenses nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

| | | | | |
|-------------------|------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| PREVISIBLE | Coûts des travaux | | | |
| | Crédit pour la réalisation | 1 250 000,00 | | |
| | Répartition selon exécution | 2023 | 2024 | Total |
| | Dépenses brutes prévues | 250 000,00 | 1 000 000,00 | 1 250 000,00 |
| | Recettes estimées | | | |
| | Total dépenses nettes | 250 000,00 | 1 000 000,00 | 1 250 000,00 |

Crédit d'engagement pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise, à Plan-les-Ouates

Annexe 3

Annexe 3a : Plan d'aménagement

SCA/Mai 2023

